

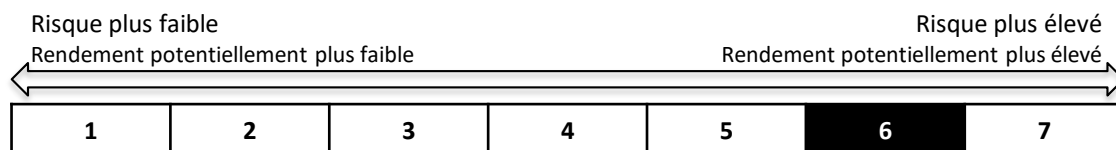


INFORMATIONS-CLES POUR L'INVESTISSEUR: Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds, et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

✓ Objectifs et politique d'investissement

- Le FCP est un OPCVM de droit français relevant de la directive 2009/65/CE, et classifié « Actions Internationales ».
- L'objectif du FCP est de surperformer l'indice S&P 500, calculé dividendes nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, en investissant dans des actions de grandes et moyennes sociétés cotées sur les principales bourses des Etats-Unis d'Amérique.
 - L'exposition nette du FCP aux actions émises par de grandes sociétés dont la principale place de cotation est un marché organisé aux Etats-Unis est maintenue en permanence entre 90 et 100% de l'actif net, et aussi proche que possible de 100%, indépendamment des perspectives de marché. Cette exposition est obtenue majoritairement par l'achat de titres vifs actions, et éventuellement ajustée au moyen d'instruments financiers à terme sur indices actions. Le solde de l'actif net, compris entre 0 et 10%, peut être placé en titres de créance, instruments du marché monétaire ou OPCVM monétaires ou monétaires court-terme. Les parts IU détiennent des actifs en dollar mais sont libellées en euro. Elles ne font l'objet d'aucune protection contre le risque de change.
 - Les petites et moyennes capitalisations (définies comme les sociétés de taille inférieure à la plus petite valeur de l'indice S&P 500) représentent moins de 20% de l'actif net.
 - La gestion repose sur une approche active de sélection de titres en deux temps: les cibles potentielles d'investissement sont d'abord identifiées par un filtre quantitatif, et font ensuite l'objet d'une recherche qualitative approfondie et discrétionnaire. La Société de Gestion s'efforce de choisir des sociétés offrant selon son analyse un potentiel de performance à long-terme supérieur à la moyenne du marché, grâce à des perspectives de croissance bénéficiaire jugées attrayantes, valorisées de manière considérée comme raisonnable. La stratégie ne présente pas de biais sectoriel structurel par rapport à l'indicateur de référence, mais peut s'en écarter significativement en fonction des anticipations.
 - La performance du FCP peut valablement être comparée à celle de l'indicateur de référence, l'indice S&P 500, calculé dividendes nets réinvestis, et converti en euro. Des informations détaillées sur l'indice S&P 500 sont disponibles sur le site de Standard & Poor's (www.standardandpoors.com).
- Le FCP ne distribue aucun revenu et réinvestit l'intégralité des sommes perçues.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs susceptibles de devoir retirer leur apport avant cinq ans.
- Les demandes de souscription/rachat sont reçues quotidiennement.
 - Pour chaque jour J d'ouverture des marchés actions américains, une valeur liquidative datée de J et publiée en J+1 est établie, sur la base de laquelle les investisseurs ont la faculté d'effectuer des opérations de souscription, de rachat ou d'échange pour une autre classe de parts. Leur instruction doit pour cela parvenir au centralisateur en J avant 13h30.

✓ Profil de risque et de rendement



- L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI)
 - Le SRRI est une mesure normalisée de la volatilité historique d'un investissement. Le FCP n'ayant pas encore l'antériorité nécessaire, le calcul repose sur des extrapolations issues de l'utilisation d'une stratégie d'investissement similaire dans des conditions différentes. Les conditions de marché et l'environnement de travail influant sur les résultats obtenus, il est possible que cette méthode ne permette pas d'estimer avec toute la fiabilité nécessaire le profil de risque du FCP dans le futur.
 - La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
 - Tout investissement comporte un risque: même un classement en catégorie 1 ne signifie pas « sans risque ».
- Explication du classement en catégorie 6
 - Le fonds est classé en catégorie 6 parce qu'il est exposé majoritairement aux actions de sociétés cotées sur les marchés des Etats-Unis. Les actions ont été historiquement une classe d'actifs sujette à des fluctuations de forte amplitude.
 - Le FCP ne fait pas l'objet d'une garantie en capital et sa gestion ne fait appel à aucun mécanisme visant à protéger les investissements contre les effets d'une baisse du marché. Les parts IU subissent également les variations de change.

✓ **Frais**

- Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	5% (taux maximum) non-acquis au FCP
Frais de sortie	Néant

Le montant des frais acquis au FCP est dû par tous les investisseurs. Le pourcentage indiqué pour les frais non-acquis est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant son investissement. L'investisseur est invité à se rapprocher de son conseil ou de son distributeur pour connaître le taux effectif applicable à son propre cas.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.972% TTC par an
----------------	-------------------

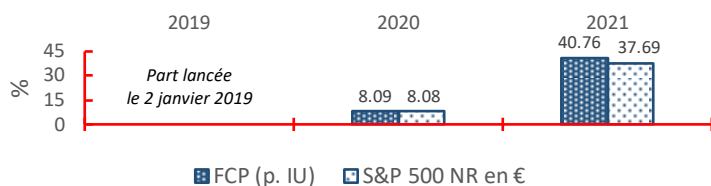
Les frais courants correspondent au taux effectivement prélevé sur le dernier exercice complet disponible à la date de mise à jour indiquée ci-dessous. Ce taux n'intègre pas les frais d'intermédiation, excepté dans le cas des frais d'entrée/sortie payés par le FCP lorsqu'il investit dans des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Il peut être affecté par les variations de l'actif du FCP, dans les limites indiquées à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

- Pour plus d'information sur les frais, les investisseurs sont invités à consulter la section "Frais et Commissions" du prospectus, qui peut être obtenu auprès de la Société de Gestion selon des modalités décrites plus bas.

✓ **Performances passées**



- Les performances présentées ci-contre sont calculées nettes de tous les frais prélevés par le fonds.
- La conversion en euros de la performance de l'indicateur de référence est effectuée par la société de gestion avec des données issues de Refinitiv.
- Les performances varient dans le temps, et les résultats passés ne préjugent en rien des performances futures.

✓ **Informations pratiques**

- Le dépositaire du FCP est Caceis Bank.
- Les investisseurs souhaitant obtenir des informations sur le FCP peuvent se procurer le prospectus et les rapports périodiques, ainsi que certaines autres données comme les valeurs liquidatives, sur www.graphene-investments.com. L'accès à l'espace où se trouve cette information est libre. Pour une assistance plus personnalisée, ils peuvent contacter Graphene Investments par téléphone (+33.1.70.82.44.50) ou par e-mail (contact@graphene-investments.com).
- Le FCP relève du régime fiscal français. Les investisseurs sont invités à se rapprocher du commercialisateur ou de leur conseiller habituel pour déterminer le régime de taxation applicable à leur investissement.
- D'autres classes de parts sont disponibles pour le même fonds. Leur liste complète peut être trouvée dans la section « Synthèse de l'offre » du Prospectus, et un DICI spécifique est disponible pour chaque classe.
- La responsabilité de Graphene Investments ne saurait être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les déclarations correspondantes contenues dans le prospectus du FCP.
- Le FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Graphene Investments est agréée en France sous le n° GP-16000022 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération appliquée par Graphene Investments sont disponibles à la rubrique "Informations réglementaires" du site www.graphene-investments.com, ou sur simple demande auprès de la Société.
- Les informations clés pour l'investisseur ici-fournies sont exactes et à jour au 1er février 2022.